



3ème journée cantonale «Je participe!»

Politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau local: quelles recommandations pour les communes?

15 novembre 2017, 08h00

Université de Fribourg, Bd de Pérolles 90



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau local: quelles recommandations pour les communes?

-
- 08h00** **Accueil**
- 08h30** **Allocution de bienvenue**
Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat
- 08h40** **Présentation de la Stratégie «Je participe!» – Perspectives 2030**
Stéphane Quéru, Président de la Commission de l'enfance et de la jeunesse
- 08h50** **Présentation du Plan d'action «Je participe!» de l'Etat de Fribourg**
Christel Berset, Lisa Wyss, Déléguées à l'enfance et à la jeunesse
- 09h15** **La régionalisation des politiques enfance-jeunesse: trois exemples fribourgeois**
- a) Le Groupe Qualité de Vie en Glâne: d'un regard croisé sur la jeunesse à la mise sur pied d'un projet fédérateur (f)
Nathalie Pochon, Conseillère communale, Villaz-St-Pierre
Nathalie Déchanez, Conseillère communale, Siviriez, maître d'enseignement HEdS-FR
Adrien Oesch, Responsable du secteur Rue & Réalisations de l'Association REPER
 - b) De l'idée à la mise en œuvre: le travail de jeunesse à Sense-Mitte (d)
Cindy Stritt Baeriswyl, Conseillère communale, Alterswil
 - c) Les défis de la mise en place d'une politique jeunesse intercommunale en Veveyse (f)
Laurent Menoud, Président de l'Atelier Jeunesse de la Veveyse
Anne Tornay, Animatrice socioculturelle à l'Atelier Jeunesse de la Veveyse
- 10h00** **Pause**
- 10h30** **Ateliers Série A** (description ci-après)
- 12h15** **Pause de midi «Stehlunch»**
- 13h30** **Ateliers Série B** (description ci-après)
- 15h15** **Les jeunes émettent leurs recommandations**
- 16h00** **Apéritif**

Ateliers

Tous les ateliers proposés ont lieu le matin (Série A) et l'après-midi (Série B), si bien que chaque participant-e a la possibilité de se rendre dans deux ateliers différents et donc de proposer, dans des groupes de discussion, ses idées de recommandations pour deux domaines d'action. Pour des raisons d'organisation, chaque participant-e est toutefois prié-e de s'inscrire à quatre ateliers. Nous ferons tout notre possible pour contenter les intérêts de chacun-e. Certains ateliers se déroulant dans la même salle, ils seront animés par la même personne.

Parallèlement aux ateliers des adultes, des jeunes Fribourgeois-e-s mèneront également leurs propres réflexions sur les recommandations à émettre aux communes. Leurs propositions seront présentées en fin de journée.

Atelier 1: Développer la politique globale

La politique de l'enfance et de la jeunesse implique de multiples acteurs et comprend de nombreux domaines d'action. L'amélioration de la coordination du dispositif existant renforce l'efficacité, la vue d'ensemble, le pilotage et la durabilité de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Une bonne organisation et une répartition claire des compétences contribuent à limiter les risques de doublons, combler les éventuelles lacunes, aplanir les différences de traitement et concourt à une plus grande égalité des chances pour tous les enfants et les jeunes.

Cet atelier invite les participant-e-s à réfléchir aux recommandations à émettre aux communes afin que celles-ci aient plus de moyens de s'orienter dans la mise sur pied d'une politique locale globale, coordonnée et en cohérence avec le cadre cantonal. Il s'agit de déterminer les moyens de coordination, d'information, de sensibilisation, d'accès aux offres et d'évaluation auxquels les communes devraient songer pour améliorer leur politique de l'enfance et de la jeunesse. Cet atelier est également l'occasion de discuter de manière plus approfondie le thème de la régionalisation de cette politique et de se poser la question de la pertinence d'une vision dépassant le cadre strictement communal.

- > Animation: Laurent Menoud, Membre de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse, Conseiller communal, Attalens

Atelier 2: Soutenir les parents et familles dans leur tâche éducative

Le cadre légal en vigueur en Suisse et dans le canton de Fribourg attribue aux parents la responsabilité première de favoriser et de protéger le développement de leur enfant. Or, devenir parents est le seul métier pour lequel il n'existe pas d'exigence de formation. Il est donc essentiel que les parents soient reconnus et appuyés dans l'exercice de cette responsabilité puisque de la qualité de l'éducation reçue dépend le bon développement de l'enfant. Dans ce sens, le soutien à la parentalité fait partie des prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse tout comme le recommandent la Conférence des Directeurs-trices des affaires sociales (CDAS) et le Conseil fédéral. Pour les familles issues de la migration, les difficultés éducatives peuvent être plus importantes. Certains parents ont non seulement besoin de comprendre les enjeux de l'éducation dans le contexte suisse, mais aussi d'apprendre la langue d'accueil afin de favoriser, d'une part, leur propre intégration et, d'autre part, d'augmenter les chances de réussite scolaire de leur enfant. Il s'agit donc de soutenir et de sensibiliser dans leurs compétences éducatives les parents qui ont un faible niveau de formation ou qui se trouvent en situation de précarité, de manière à créer un environnement stimulant pour leur enfant qui promeut son développement et contribue à renforcer ses chances de réussite au niveau scolaire et plus tard professionnel. Ainsi la sensibilisation, l'information et la formation destinées aux futurs parents, aux parents et à l'entourage familial, contribuent à améliorer les conditions d'éducation des enfants et des jeunes et à leur donner les meilleures chances de s'épanouir.

Dans le cadre de cet atelier, les participant-e-s proposent des recommandations aux communes fribourgeoises afin qu'elles puissent encore mieux soutenir les parents dans l'éducation des enfants et des jeunes.

- > Animation: Michaëla Bochud, Cheffe du secteur des milieux d'accueil, Service de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 3: Renforcer l'animation enfance-jeunesse

Les activités préscolaires et extrascolaires, organisées ou non, bénévoles ou professionnelles, favorisent la créativité, la découverte, les rencontres, le lien social et l'intégration. Qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou musicales, ou sous forme de jeux, ces activités du domaine de l'éducation non formelle donnent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs compétences cognitives et sociales, de développer de nouvelles ressources et de jouer un rôle actif dans la société. La participation volontaire à ces activités d'encouragement précoce ou extrascolaires prépare et complète la formation reçue à l'école. Elle constitue une partie essentielle de l'éducation globale de l'enfant, ceci d'autant plus que les personnes bénévoles et professionnelles qui entourent les enfants et les jeunes pendant leur temps libre sont le plus souvent des personnes de référence bienveillantes et constituent un réseau qui peut se révéler important à différents moments de leur vie. Cet atelier donne la possibilité aux participant-e-s de réfléchir aux moyens que les communes devraient développer pour renforcer l'animation enfance-jeunesse.

- > Animation: Michael Schweizer, Responsable des centres de loisirs de la Ville de Fribourg auprès de REPER, membre de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse



Atelier 4: Améliorer le conseil et le soutien dans la vie quotidienne

Afin de prévenir, d'atténuer et d'éliminer les difficultés auxquelles les enfants et les jeunes peuvent être confrontés et d'assurer leur protection, ils ont besoin d'être entourés par des personnes de référence capables de les accompagner dans leurs réflexions et de les conseiller dans les choix de la vie quotidienne et lors de transitions délicates. Que ce soit dans son entourage familial immédiat, dans le voisinage, à l'école, dans le cadre de ses loisirs ou encore via internet, chaque enfant et chaque jeune doit pouvoir compter sur une ou plusieurs personnes adultes bienveillantes et disponibles et bénéficier d'une offre de conseil et de soutien adaptée. Le soutien par les pairs est également essentiel à cette période de la vie car c'est le plus souvent vers ses ami-e-s que l'on se tourne pour demander aide et conseil. La constance de la présence des adultes et des pairs ainsi que la création de liens solides et fiables donnent aux enfants et aux jeunes la sécurité et la confiance dont ils ont besoin pour affronter les défis de la vie et devenir autonomes. L'objectif de cet atelier est d'essayer de définir comment les communes pourraient contribuer à mieux conseiller et soutenir les enfants et les jeunes dans la vie quotidienne.

- > Animation: Michael Schweizer, Responsable des centres de loisirs de la Ville de Fribourg auprès de REPER, membre de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 5: Promouvoir l'engagement social et le vivre ensemble

En famille, à l'école, lors d'activités de loisirs, les enfants et les jeunes apprennent à vivre ensemble et à se respecter. Tolérance et engagement sont des valeurs essentielles à la vie en communauté qu'ils peuvent acquérir de diverses manières. Leur implication dans des projets ou des activités de jeunesse renforce leur ouverture et favorisent leur socialisation. Ils peuvent y assumer des responsabilités, faire l'apprentissage du débat d'idées dans le respect de l'opinion d'autrui et développer leur capacité à gérer les conflits. Grâce au jeu des rencontres et des échanges, ils constituent des réseaux de pairs et d'adultes où les liens intergénérationnels sont valorisés. Ainsi, l'engagement bénévole des enfants et des jeunes constitue leur contribution propre au vivre ensemble et au développement de la société toute entière. Il s'agit de renforcer et de valoriser ces pratiques. Que peuvent faire les communes pour sensibiliser les enfants et les jeunes au vivre-ensemble et les inciter à devenir des acteurs-trices de la cohésion sociale ?

- > Animation: Stéphane Quéru, Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse, Président de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 6: Promouvoir le droit de s'exprimer et d'être entendu

Les enfants et les jeunes veulent être reconnus comme acteurs qui ont leur mot à dire. Donner à chaque enfant et à chaque jeune la possibilité d'exercer son droit de s'exprimer et d'être entendu, que ce soit au sein de la famille, dans son association, à l'école, dans sa commune ou dans les débats de la politique cantonale et fédérale, favorise l'identification des enfants et des jeunes avec la société dans laquelle ils vivent, la compréhension des processus et des institutions démocratiques de notre pays et l'estime de soi. En application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, chaque enfant et chaque jeune du canton de Fribourg doit pouvoir être renseigné et entendu systématiquement, de manière adéquate et adaptée à son âge, sur toute question qui le concerne. Ceci est obligatoire lors des procédures administratives, civiles ou pénales qui le concernent. Cet atelier propose aux participant-e-s de réfléchir au rôle des communes dans ce domaine.

- > Animation: Stéphane Quéru, Chef du Service de l'enfance et de la jeunesse, Président de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 7: Favoriser l'insertion professionnelle

Conformément à la Constitution fédérale, toute personne capable de travailler doit pouvoir assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables. Dans ce sens, les enfants et les jeunes doivent être encouragés à devenir des personnes indépendantes et à trouver leur insertion sur le marché du travail. Pour cela, ils doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale, post-obligatoire et continue correspondant à leurs aptitudes. Ce sont en principe les parents qui doivent veiller que l'enfant puisse acquérir une formation post-obligatoire. En plus d'être un élément décisif du développement personnel de chacun et de son intégration dans la société, le fait d'exercer une activité professionnelle est une contribution incontestable à l'essor de la société toute entière. Que peuvent faire les communes pour favoriser l'insertion professionnelle? Cet atelier propose aux participant-e-s de répondre à cette question.

- > Animation: Laurent Menoud, Membre de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse, Conseiller communal, Attalens



Atelier 8: Adapter les espaces de vie et la mobilité

Les enfants et les jeunes ont besoin de lieux adaptés à leur âge et d'un environnement approprié pour jouer, rire, discuter, crier, se dépenser, etc. Places de jeux ou de rencontres, infrastructures sportives, cours de récréation, aménagement de zones 20 ou 30, trottoirs ou pistes cyclables, écoles, centres de loisirs en sont quelques exemples. Il s'agit de donner aux enfants et aux jeunes, suffisamment d'espace(s) dans notre environnement et de leur permettre de faire leurs expériences dans un cadre épanouissant et sécurisé. De plus, ces endroits doivent être accessibles en toute sécurité, c'est pourquoi les questions de mobilité et d'aménagement des accès y sont liées. Ce domaine d'action exige la prise en compte des intérêts des plus jeunes dans la conception et/ou la construction de l'urbanisation et des espaces publics ainsi qu'une volonté de consulter et de faire participer les enfants dans les projets qui leur sont destinés. Dans le cadre de cet atelier, les participant-e-s réfléchissent à comment les communes peuvent mieux prendre en compte les besoins des enfants et des jeunes en ce qui concerne les espaces de vie et de mobilité.

- > Animation: Sandrine Gafner, Adjointe du chef du Service de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 9: Intégrer les nouveaux médias

Il est impossible de penser le cadre de vie des enfants d'aujourd'hui sans considérer les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le monde virtuel est devenu un espace alternatif dans lequel les enfants et les jeunes se meuvent et il s'agit de le sécuriser et de le rendre propice à l'éducation. Afin que les outils numériques soient un enrichissement et qu'ils concourent au bon développement des enfants et des jeunes, il est nécessaire de renforcer leurs compétences dans le domaine des MI-TIC et de les accompagner dans leur découverte. Donner aux enfants et aux jeunes les moyens et les ressources d'une approche consciente et positive, c'est leur permettre de mieux cerner les enjeux moraux liés aux nouvelles technologies et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif de cet atelier est de définir les recommandations à émettre aux communes dans le domaine des nouveaux médias.

- > Animation: Sandrine Gafner, Adjointe du chef du Service de l'enfance et de la jeunesse

Atelier 10: Développer l'accueil extrafamilial

De nos jours, l'environnement de nombreux enfants et jeunes dépasse le cadre familial et l'école. Il se compose des crèches, des écoles maternelles et groupes de jeux, des accueils extrascolaires, des cantines et des tables de midi. En tant que lieux de socialisation et d'éducation, les structures d'accueil extrafamilial contribuent au bon développement des enfants. Les enfants qui fréquentent ces structures développent des compétences sociales, humaines, cognitives, linguistiques et motrices importantes. Outre leur rôle important en termes de promotion et d'encouragement précoce des enfants, ces structures ont également une fonction de protection importante pour les enfants vivant dans des familles vulnérables. Ce domaine d'action de la politique de l'enfance et de la jeunesse vise autant le bien-être et l'épanouissement des enfants que le soutien aux parents dans leurs besoins de conciliation famille-travail. Durant cet atelier, les participant-e-s les participant-e-s auront l'occasion de discuter du potentiel de développement de l'accueil extrafamilial dans les communes fribourgeoises.

- > Animation: Michaëla Bochud, Cheffe du secteur des milieux d'accueil, Service de l'enfance et de la jeunesse

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Bd de Pérolles 24, Case postale 29, 1705 Fribourg
T + 41 26 305 15 49

Pascal Pernet, chargé de projet
026 305 46 31
pascal.pernet@fr.ch
www.fr.ch/enfance-jeunesse

Numéro de téléphone pour la journée du 15 novembre 2017 : 079 668 89 80

